

BMG SILVER BULLIONFUND

# RAPPORT ANNUEL

POUR L'EXERCISE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020



## **TABLE DES MATIÈRES**

---

### **États financiers annuels**

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière	2
Rapport de l'auditeur indépendant	3
États de la situation financière	5
États du résultat global	6
États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	7
Tableaux des flux de trésorerie	7
Inventaire du portefeuille	8
Notes complémentaires aux états financiers	9

# BMG Silver BullionFund

---

## États financiers annuels

Pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019



BMG  
MANAGEMENT  
SERVICES INC.  
A BMG Company

## RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

---

Les états financiers ci-joints de BMG Silver BullionFund (le « Fonds BMG ») ont été préparés par BMG Management Services Inc., en sa qualité de gestionnaire (le « gestionnaire ») du Fonds BMG, et ont été approuvés par le conseil d'administration de BMG Management Services Inc. Le conseil d'administration est responsable de l'information et des déclarations présentées dans les états financiers et dans le rapport de la direction sur le rendement du fonds.

Le gestionnaire établit des procédés appropriés pour s'assurer de la production d'informations financières pertinentes et fiables. Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS »), et ils comprennent certains montants fondés sur des estimations et le jugement du gestionnaire. Les principales méthodes comptables que le gestionnaire juge appropriées pour le Fonds BMG sont décrites à la note 2 des états financiers.

Il incombe au comité d'audit du conseil d'administration d'examiner les états financiers et le rapport de la direction sur le rendement du fonds, et de recommander au conseil d'administration du gestionnaire de les approuver, en plus de rencontrer la direction et les auditeurs externes pour discuter des contrôles internes exercés sur le processus de présentation de l'information financière, ainsi que des questions d'audit et de présentation de l'information financière.

RSM Canada s.r.l./S.E.N.C.R.L./LLP est l'auditeur externe du Fonds BMG; il a été nommé par le fiduciaire du Fonds BMG. L'auditeur du Fonds BMG a effectué l'audit des états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada afin de pouvoir exprimer son opinion sur les états financiers aux porteurs de parts. Le rapport de l'auditeur figure dans les présentes.



Nick Barisheff  
Président et chef de la direction  
Administratrice



Marty Nicandro  
Vice-président  
Administratrice

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux porteurs de parts de BMG Silver BullionFund

### *Opinion*

Nous avons effectué l'audit des états financiers de BMG Silver BullionFund (le « Fonds »), qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2020 et 2019, et les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes complémentaires aux états financiers, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2020 et 2019, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

### *Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* de notre rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### *Autres informations*

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de la direction sur le rendement du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de la direction sur le rendement du fonds avant la date du présent rapport de l'auditeur. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### *Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

**THE POWER OF BEING UNDERSTOOD**

AUDIT | TAX | CONSULTING

RSM Canada LLP is a limited liability partnership that provides public accounting services and is the Canadian member firm of RSM International, a global network of independent audit, tax, and consulting firms. Visit [rsmcanada.com/aboutus](http://rsmcanada.com/aboutus) for more information regarding RSM Canada LLP and RSM International.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

#### *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*RSM Canada LLP*

Comptables professionnels agréés  
Experts-comptables autorisés  
26 mars 2021  
Toronto (Ontario)

## ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Aux 31 décembre

	2020	2019
	\$	\$
<b>ACTIFS</b>		
Actifs courants		
Trésorerie	214 367	109 375
Placements en lingots d'argent (Coût moyen : 13 751 743 \$; décembre 2019 : 10 576 793 \$)	19 742 474	11 522 024
Souscriptions à recevoir	4 700	3 200
Montants à recevoir du gestionnaire (note 4)	21 846	44 830
<b>Total des actifs</b>	<b>19 983 387</b>	<b>11 679 429</b>
<b>PASSIFS</b>		
Passifs courants		
Frais de gestion à payer	16 636	8 507
Rachats à payer	1 000	36 505
Créditeurs et charges à payer	56 549	26 889
<b>Total des passifs, exclusion faite de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>74 185</b>	<b>71 901</b>
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>19 909 202</b>	<b>11 607 528</b>
<b>Actif net par catégorie attribuable aux porteurs de parts rachetables (note 3)</b>		
Catégorie A	6 047 164	3 342 947
Catégorie D	3 281 988	852 232
Catégorie F	637 889	335 932
Catégorie I	9 942 161	7 076 417
	<b>19 909 202</b>	<b>11 607 528</b>

Se reporter aux notes complémentaires ci-jointes.

Au nom du conseil d'administration de BMG Management Services Inc.,  
fiduciaire et gestionnaire de BMG Silver BullionFund



Nick Barisheff  
Administratrice



Marty Nicandro  
Administratrice

## ÉTATS DU RÉSULTAT GLOBAL

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2020 \$	2019 \$
<b>REVENUS DE PLACEMENTS</b>		
Variation des gains nets latents sur les placements en lingots d'argent	5 045 500	1 281 933
Pertes nettes réalisées sur les placements en lingots d'argent	317 488	(28 149)
Gains (pertes) nets de change	(4 180)	(360)
Autres revenus	8 078	–
<b>Total des pertes de placements</b>	<b>5 366 866</b>	<b>1 253 424</b>
<b>CHARGES</b>		
Frais de gestion (note 4)	131 897	87 286
Frais de communication de l'information aux porteurs de parts	73 200	71 770
Frais d'entreposage des lingots	22 351	14 165
Taxe sur les services	26 593	20 274
Autres frais d'administration	7 365	6 235
Frais juridiques	14 640	10 040
Honoraires d'audit	12 810	12 775
Droits de dépôt	30 541	27 913
Charges du comité d'examen indépendant	767	306
<b>Total des charges</b>	<b>320 164</b>	<b>250 764</b>
Charges prises en charge par le gestionnaire (note 4)	(21 846)	(44 830)
<b>Total des charges après la prise en charge</b>	<b>298 318</b>	<b>205 934</b>
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>5 068 568</b>	<b>1 047 490</b>
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net par catégorie attribuable aux porteurs de parts rachetables (note 3)</b>		
Catégorie A	1 416 117	205 345
Catégorie D	632 367	39 606
Catégorie F	154 340	26 192
Catégorie I	2 865 744	776 347
	<b>5 068 568</b>	<b>1 047 490</b>

*Se reporter aux notes complémentaires ci-jointes.*



## ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2020 \$	2019 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à l'ouverture de la période	11 607 528	4 454 204
Émission de parts rachetables	5 306 695	7 549 077
Rachat de parts rachetables	(2 073 589)	(1 443 243)
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	5 068 568	1 047 490
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à la clôture de la période</b>	<b>19 909 202</b>	<b>11 607 528</b>

*Se reporter aux notes complémentaires ci-jointes.*

## TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2020 \$	2019 \$
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		
Diminution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	5 068 568	1 047 490
Ajustements visant à rapprocher la diminution nette de l'actif net découlant de l'exploitation aux flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation		
Achat de placements en lingots d'argent	(4 281 000)	(6 902 000)
Produit de la vente de placements en lingots d'argent	1 423 538	1 008 821
Pertes nettes réalisées sur les placements en lingots d'argent	(317 488)	28 149
Variation des gains nets latents (pertes nettes latentes) sur les placements en lingots d'argent	(5 045 500)	(1 281 933)
Variations nettes des éléments hors trésorerie liés à l'exploitation :		
Augmentation des montants à recevoir du gestionnaire	22 984	8 757
Augmentation (diminution) des frais de gestion à payer	8 129	562
Diminution des montants à verser au courtier	-	36 505
Augmentation des créditeurs et charges à payer	29 660	(9 613)
<b>Entrées (sorties) nettes liées aux activités d'exploitation</b>	<b>(3 091 109)</b>	<b>(6 063 262)</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Produit de l'émission de parts rachetables	5 163 003	7 549 077
(Augmentation) diminution des souscriptions à recevoir	(1 500)	(3 200)
Sommes versées au rachat de parts rachetables	(1 929 897)	(1 443 243)
Augmentation (diminution) des rachats à payer	(35 505)	-
<b>Entrées (sorties) nettes liées aux activités de financement</b>	<b>3 196 101</b>	<b>6 102 634</b>
<b>Augmentation nette de la trésorerie durant la période</b>	<b>104 992</b>	<b>39 372</b>
<b>Trésorerie, à l'ouverture de la période</b>	<b>109 375</b>	<b>70 003</b>
<b>Trésorerie, à la clôture de la période</b>	<b>214 367</b>	<b>109 375</b>

*Se reporter aux notes complémentaires ci-jointes.*

## INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE

Au 31 décembre 2020

	Onces attribuées	Onces non attribuées	Total des onces de métaux fins	Coût moyen \$	Juste valeur \$	Total %
Lingots d'argent	581 161,569	7 341,388	588 502,957	13 751 743	19 742 474	99,2
<b>Placements, montant net</b>				<b>13 751 743</b>	<b>19 742 474</b>	<b>99,2</b>
Trésorerie et autres actifs, moins les passifs					166 728	0,8
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>					<b>19 909 202</b>	<b>100,0</b>

Les placements en lingots d'argent du Fonds BMG sont détenus séparément en vertu d'une entente de garde conclue auprès d'une grande banque à charte canadienne (ou une filiale de celle-ci) et sont attribués à leur propriétaire.

Chaque lingot d'argent attribué est enregistré selon l'affinerie, le poids exact en onces et le numéro d'identification.

Les placements en lingots d'argent du Fonds BMG sont libres et dégagés de tout privilège et réclamation que la grande banque à charte canadienne (ou de la filiale de celle-ci) pourrait avoir, sauf si cette réclamation découle de frais non réglés.

# NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

## 1. Constitution du Fonds

Le BMG Silver BullionFund (le « Fonds BMG ») a été établi en vertu des lois de la province de l'Ontario par une déclaration de fiducie-cadre et un règlement, tous deux datés du 21 septembre 2016, dans leur version modifiée. Le Fonds BMG a commencé ses activités le 26 septembre 2016. L'adresse du siège social du Fonds BMG est la suivante : 280-60 Renfrew Drive, Markham (Ontario) L3R 0E1. BMG Management Services Inc. (le « gestionnaire ») est le fiduciaire et le gestionnaire du Fonds BMG. Le Fonds BMG offre quatre catégories de parts.

Les dates auxquelles les catégories ont commencé à être offertes sont les suivantes :

Catégorie A	26 septembre 2016	Catégorie F	26 septembre 2016
Catégorie D	16 janvier 2018	Catégorie I	27 février 2019

Toutes les catégories partagent les mêmes attributs en ce qui a trait à l'évaluation, mais sont soumises à une tarification différente pour ce qui est des frais de gestion.

Le Fonds BMG investit seulement dans des lingots d'argent. Son objectif est d'offrir aux investisseurs désireux de détenir des lingots d'argent aux fins de préservation du capital, de plus-value à long terme, de diversification de portefeuille et de couverture de portefeuille un choix sûr, pratique et peu coûteux. La stratégie de placement fixe du Fonds BMG évite le recours à un gestionnaire de portefeuille.

Le Fonds BMG a suivi de près les développements liés à COVID-19, y compris les répercussions actuelles et éventuelles sur les économies mondiales et locales, et a mis en œuvre son plan de continuité des activités, assurant ainsi une interruption minimale de son activité. Les gouvernements du monde entier ont mis en place diverses mesures pour endiguer la propagation du virus, qui a touché directement et indirectement de nombreuses entreprises. Au cours de la période visée, la pandémie n'a pas eu d'incidence défavorable importante sur les états financiers du Fonds, car la juste valeur des placements s'est appréciée. Les effets à long terme de la situation liée à la COVID-19 dépendront de développements futurs très incertains, en évolution rapide et difficiles à prévoir. L'ampleur de ces effets peut varier selon un certain nombre de scénarios, que le Fonds BMG continue de surveiller et de prendre en considération.

Le Conseil d'administration a autorisé la publication des états financiers le 31 mars 2021.

## 2. Résumé des principales méthodes comptables

Cette section présente les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des présents états financiers.

### Mode de préparation

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »).

Les états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique, qui a été modifiée par la réévaluation des placements en lingots d'argent à la juste valeur par le biais du résultat net. Ils sont présentés en dollars canadiens, qui est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du Fonds BMG.

### Nouvelles normes, interprétations et modifications ayant prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2020

L'IASB a apporté des modifications à l'IAS 1 « Présentation des états financiers » et à l'IAS 8 « Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs ». Celles-ci visent à utiliser une définition uniforme de l'importance relative dans l'ensemble des Normes internationales d'information financière et du Cadre conceptuel pour l'information financière; à clarifier la définition de l'importance relative et à intégrer certaines des directives de l'IAS 1 au sujet de l'information non significative.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

---

En particulier, les modifications précisent :

- que la référence au concept d'obscurcissement de l'information vise des situations où l'effet est semblable à l'omission ou à l'inexactitude de celle-ci, et qu'une entité évalue l'importance dans le contexte des états financiers dans leur ensemble;
- ce que l'on entend par « utilisateurs d'états financiers à usage général » (à qui ces états financiers sont destinés), en les définissant comme des « investisseurs existants et potentiels » ou des prêteurs et autres créanciers qui doivent se fier aux états financiers à usage général pour obtenir la majeure partie des renseignements financiers dont ils ont besoin.

Cette norme n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers du Fonds BMG.

### **Instruments financiers**

#### *a) Classement*

Le Fonds BMG classe ses placements en lingots d'argent en fonction à la fois du modèle d'affaires du Fonds relativement à la gestion des actifs financiers et des caractéristiques de flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. Le rendement des placements en lingots d'argent est évalué selon la méthode de la juste valeur. Le Fonds met surtout l'accent sur l'information sur la juste valeur et utilise celle-ci pour évaluer le rendement des actifs et pour prendre des décisions. Par conséquent, le Fonds BMG classe ses placements en lingots d'argent à la juste valeur par le biais du résultat net.

L'obligation du Fonds relative à l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables représente un passif financier et est évaluée au prix de rachat, qui se rapproche de la juste valeur à la date de clôture. Tous les autres actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti.

#### *b) Comptabilisation et décomptabilisation*

Les achats et les ventes de placements en lingots d'argent sont comptabilisés à la date de la transaction, c'est-à-dire la date à laquelle le Fonds BMG s'engage à acheter ou à vendre les placements. Les coûts de transaction relatifs à ces instruments sont comptabilisés directement dans les états du résultat global à mesure qu'ils sont engagés. Les actifs financiers classés au coût amorti sont comptabilisés à la date à laquelle ils sont transférés au Fonds BMG à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables à leur acquisition ou à leur émission.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits aux flux de trésorerie provenant des placements ont expiré ou que le Fonds BMG a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété.

Les passifs financiers, mis à part ceux qui sont comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net, sont initialement comptabilisés à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables à leur acquisition ou à leur émission. Les passifs financiers découlant des parts rachetables émises par le Fonds BMG sont présentés au montant du rachat qui représente le droit des investisseurs à un intérêt résiduel dans l'actif net du Fonds BMG.

Les gains et les pertes réalisés sur les placements en lingots d'argent sont comptabilisés à titre de « Pertes nettes réalisées sur les placements en lingots d'argent » dans les états du résultat global. Le coût des placements en lingots d'argent est déterminé selon la méthode du coût moyen.

#### *c) Évaluation ultérieure*

Après la comptabilisation initiale, le Fonds BMG évalue à la juste valeur tous les instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, les variations de cette juste valeur étant comptabilisées à titre de « Variation des gains nets latents sur les placements en lingots d'argent » dans les états du résultat global. La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale. La juste valeur des instruments financiers négociés sur des marchés actifs est fondée sur le cours de clôture des marchés à la date de présentation de l'information financière. La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif, le cas échéant, est déterminée à l'aide d'une technique d'évaluation ou obtenue d'un courtier ou d'une contrepartie digne de confiance.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

### d) Évaluation de la juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation sur le marché principal ou, en l'absence de marché principal, sur le marché le plus avantageux auquel le Fonds BMG a accès à cette date.

La valeur du lingot d'argent est fondée sur le prix au comptant disponible. L'écart entre le prix au comptant du lingot d'argent et le coût moyen des placements en lingots d'argent détenus dans les états de la situation financière est présenté au poste « Variation des gains nets latents sur les placements en lingots d'argent ».

La juste valeur des placements libellés en devises est convertie en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date d'évaluation correspondante.

### e) Classement des évaluations à la juste valeur

L'IFRS 13 exige que le Fonds BMG classe les évaluations de juste valeur selon une hiérarchie des justes valeurs qui tient compte de l'importance des données d'entrée utilisées pour déterminer la juste valeur. La hiérarchie des justes valeurs comporte les niveaux suivants :

Niveau 1	Prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs auxquels le Fonds BMG a accès à la date d'évaluation pour des actifs ou des passifs identiques.
Niveau 2	Données d'entrée autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement ou indirectement.
Niveau 3	Données d'entrée non observables concernant l'actif ou le passif.

La juste valeur des placements en lingots d'argent est classée au niveau 1 de la hiérarchie des justes valeurs.

### Comptabilisation des produits et des charges

Le Fonds BMG comptabilise quotidiennement le revenu de placements et les charges selon la comptabilité d'exercice. Les charges, comme les frais de gestion, associées spécifiquement à une catégorie de parts du Fonds BMG sont imputées directement à cette catégorie de parts. Les produits, les charges ainsi que les gains réalisés et latents (pertes réalisées et latentes) sont affectés à chacune des catégories du Fonds BMG, et ce, en fonction de sa quote-part de l'actif net total du Fonds BMG.

### Conversion de devises

Les souscriptions et les rachats du Fonds BMG sont libellés en dollars canadiens, le dollar canadien constituant la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du Fonds. Les transactions en devises sont converties dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur aux dates des transactions. Les actifs et les passifs monétaires en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date d'évaluation. Les gains et les pertes de change sont présentés dans les états du résultat global.

### Calcul de la valeur liquidative par part attribuable aux porteurs de parts rachetables

La valeur liquidative de chaque catégorie de parts du Fonds BMG est calculée en dollars canadiens à 16 h (heure de l'Est) chaque jour ouvrable de la Bourse de Toronto.

La valeur liquidative par part de chaque catégorie du Fonds BMG qui est utilisée pour les souscriptions et les rachats correspond au montant au titre de l'actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables qui figure dans les états financiers.

Une valeur liquidative distincte est calculée pour chaque catégorie de parts du Fonds BMG en fonction de la quote-part de cette catégorie dans l'actif du Fonds BMG, déduction faite de la quote-part de cette catégorie dans le passif commun du Fonds BMG et de tous les passifs liés uniquement à cette catégorie particulière. La valeur liquidative par part d'une catégorie est calculée en divisant la valeur liquidative de la catégorie par le nombre de parts de cette catégorie en circulation à la date d'évaluation applicable.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

---

### Impôts sur le résultat

Le Fonds BMG répond à la définition de fiducie de fonds commun de placement en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). La totalité du résultat net du Fonds BMG aux fins fiscales et une part suffisante des gains en capital réalisés au cours de toute période doivent être distribués aux porteurs de parts pour que le Fonds BMG n'ait aucun impôt à payer. Le Fonds BMG ne comptabilise donc pas d'impôts sur le résultat. Étant donné que le Fonds BMG ne comptabilise pas d'impôts sur le résultat, l'économie d'impôts liée aux pertes en capital et autres qu'en capital n'a pas été reflétée à titre d'actif d'impôt différé dans les états de la situation financière. Se reporter à la note 6 pour obtenir de plus amples renseignements sur les pertes fiscales inutilisées.

### Augmentation (diminution) de l'actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables

Toute augmentation ou diminution de l'actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables représente la variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables de chaque catégorie divisée par le nombre moyen pondéré de parts de cette catégorie du Fonds BMG en circulation au cours de la période (se reporter à la note 3).

### Estimations et jugements critiques

Lors de l'application des méthodes comptables du Fonds BMG, la direction doit formuler des jugements, des estimations et des hypothèses sur la valeur comptable des actifs et des passifs lorsque celle-ci ne peut être obtenue facilement d'une autre source. Les estimations et les hypothèses qui les sous-tendent sont fondées sur l'expérience passée et d'autres facteurs jugés pertinents. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses qui les sous-tendent sont examinées périodiquement. Les révisions apportées aux estimations comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées si la révision influe sur cette période, ou dans cette période et au cours de périodes futures si la révision influe à la fois sur la période en cours et des périodes futures.

Le conseil d'administration considère que la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds BMG exerce ses activités est le dollar canadien, car c'est la monnaie qui, selon le conseil, reflète le plus fidèlement les effets économiques des transactions, événements et conditions sous-jacents. En outre, le dollar canadien est la monnaie dans laquelle le Fonds BMG évalue son rendement et celle qui sert à l'émission ou au rachat des parts rachetables.

### Nouvelles normes, interprétations et modifications ayant prise d'effet après le 31 décembre 2020 qui n'ont pas été adoptées de manière anticipée

Un certain nombre de nouvelles normes et de normes et interprétations modifiées s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 31 décembre 2020, mais n'ont pas été adoptées de manière anticipée lors de l'établissement des présents états financiers. Aucune d'entre elles ne devrait avoir d'incidence significative sur les états financiers du Fonds BMG.

### 3. Parts rachetables

Chaque part d'une catégorie du Fonds BMG représente une participation dans l'actif de cette catégorie du Fonds BMG. En règle générale, chaque part d'une catégorie du Fonds BMG confère les mêmes droits et privilèges. Chaque part d'une catégorie du Fonds BMG confère à son porteur un droit de vote lors des assemblées des porteurs de parts du Fonds BMG. Chaque part d'une catégorie du Fonds BMG confère également à son porteur le droit de participer à toute distribution venant du Fonds BMG, sous réserve de toute distribution des frais de gestion. Les fractions de part d'une catégorie du Fonds BMG confèrent à leur porteur, de façon proportionnelle, les mêmes droits que ceux qui se rattachent aux parts de cette catégorie du Fonds BMG, sauf le droit de vote. Toutes les parts d'une catégorie du Fonds BMG sont entièrement payées lorsqu'elles sont émises et, en règle générale, elles ne sont pas transférables. Les parts de chaque catégorie du Fonds BMG peuvent être rachetées au gré de leur porteur. Le nombre de parts que le Fonds BMG peut émettre est illimité. Les parts d'une catégorie du Fonds BMG sont émises et rachetées à la valeur liquidative par part de cette catégorie du Fonds BMG. Il n'existe aucun écart entre la valeur liquidative par part de chaque catégorie du Fonds BMG et l'actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables de chaque catégorie du Fonds BMG.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

Opérations sur les capitaux propres au cours des exercices clos les 31 décembre :

	Catégorie A		Catégorie D	
	2020	2019	2020	2019
Solde à l'ouverture de l'exercice	415 405	469 731	81 693	33 883
Parts émises	209 867	57 329	212 722	78 797
Parts rachetées	(79 788)	(111 655)	(67 699)	(30 987)
<b>Solde à la clôture de l'exercice</b>	<b>545 484</b>	<b>415 405</b>	<b>226 716</b>	<b>81 693</b>
Nombre moyen de parts en circulation	462 947	436 910	150 978	54 067

  

	Catégorie F		Catégorie I	
	2020	2019	2020	2019
Solde à l'ouverture de l'exercice	40 288	76 429	641 045	–
Parts émises	51 309	4 166	–	641 145
Parts rachetées	(36 657)	(40 307)	–	(100)
<b>Solde à la clôture de l'exercice</b>	<b>54 940</b>	<b>40 288</b>	<b>641 045</b>	<b>641 045</b>
Nombre moyen de parts en circulation	49 122	58 122	641 045	599 448

Total de l'actif net par catégorie et par part attribuable aux porteurs de parts rachetables

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à l'ouverture de la période	Souscriptions	Rachats	Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à la clôture de la période	Actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables	Augmentation de l'actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Catégorie A	3 342 947	2 096 379	(808 279)	1 416 117	6 047 164	11,09	3,06
Catégorie D	852 232	2 708 298	(910 909)	632 367	3 281 988	14,48	4,19
Catégorie F	335 932	502 018	(354 401)	154 340	637 889	11,61	3,14
Catégorie I	7 076 417	–	–	2 865 744	9 942 161	15,51	4,47
<b>Total</b>	<b>11 607 528</b>	<b>5 306 695</b>	<b>(2 073 589)</b>	<b>5 068 568</b>	<b>19 909 202</b>	<b>s. o.</b>	<b>s. o.</b>

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à l'ouverture de la période	Souscriptions	Rachats	Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à la clôture de la période	Actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables	Augmentation de l'actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Catégorie A	3 536 325	433 101	(831 824)	205 345	3 342 947	8,05	0,47
Catégorie D	328 199	781 791	(297 364)	39 606	852 232	10,43	0,73
Catégorie F	589 680	33 185	(313 125)	26 192	335 932	8,34	0,45
Catégorie I	–	6 301 000	(930)	776 347	7 076 417	11,04	1,30
<b>Total</b>	<b>4 454 204</b>	<b>7 549 077</b>	<b>(1 443 243)</b>	<b>1 047 490</b>	<b>11 607 528</b>	<b>s. o.</b>	<b>s. o.</b>

### 4. Transactions entre parties liées

#### Frais de gestion

La responsabilité des activités quotidiennes du Fonds BMG incombe au gestionnaire. Il fournit ou prend les dispositions nécessaires pour assurer la prestation de tous les services administratifs requis et il organise le placement des parts du Fonds BMG. Pour ces services, le Fonds BMG verse au gestionnaire des frais de gestion annuels établis selon les taux indiqués ci-dessous. Ces frais sont payables mensuellement à terme échu, et leur montant est déterminé en fonction de l'actif net quotidien moyen du Fonds BMG.

Catégorie A	2,25 %
Catégorie D	1,50 %
Catégorie F	1,25 %
Catégorie I	0,00 %

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, le Fonds BMG a engagé des frais de gestion de 131 897 \$ (87 286 \$ en 2019).

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, le gestionnaire a absorbé des charges d'exploitation du Fonds BMG de 21 846 \$ (44 830 \$ en 2019). Le gestionnaire peut, à son gré, réduire les charges et revenir sur cette décision à tout moment.

#### Parts détenues par une partie liée

Le gestionnaire ne détenait aucune part des Fonds aux 31 décembre 2020 et 2019.

### 5. Frais de courtage

Une commission de vente peut être facturée par un courtier ou un représentant inscrit lorsqu'un investisseur achète des parts des catégories A ou B du Fonds BMG. Pour les parts des catégories A et B, le pourcentage maximal de la commission de vente est de 5,26 % du montant net investi. La commission de vente n'est négociable que pour les parts des catégories A et B. À l'heure actuelle, aucune commission de vente n'est facturée pour la catégorie F du Fonds BMG. Un courtier à escompte peut exiger des frais au moment où un investisseur achète des parts de catégorie D.

Le gestionnaire a versé aux courtiers des commissions de suivi totalisant 43 863 \$ en 2020 (31 978 \$ en 2019).

### 6. Reports de pertes fiscales

Au 31 décembre 2020, le Fonds BMG ne disposait d'aucune perte autre qu'en capital pouvant servir à réduire le revenu imposable d'exercices ultérieurs.

Aux fins de l'impôt, le Fonds BMG traite généralement les gains réalisés à la disposition de lingots comme des gains en capital, et non comme un revenu, car il compte être un détenteur passif à long terme de lingots et il cède généralement ses placements en lingots uniquement dans le but de satisfaire aux demandes de rachat ou de financer le paiement de charges engagées par le Fonds BMG. L'Agence du revenu du Canada est toutefois d'avis que les gains ou les pertes de fiducies de fonds commun de placement découlant d'opérations sur des marchandises devraient généralement être traités aux fins de l'impôt comme un revenu ordinaire, plutôt que comme un gain en capital, bien que le traitement de chaque cas particulier demeure une question de fait à déterminer compte tenu de l'ensemble des circonstances. L'Agence du revenu du Canada pourrait adopter une telle position à l'égard des opérations du Fonds BMG visant des lingots.

Au 31 décembre 2020, le Fonds BMG ne disposait d'aucune perte en capital ou autre qu'en capital pouvant servir à réduire le revenu imposable d'exercices ultérieurs (0 \$ au 31 décembre 2019).



## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

### 7. Gestion du risque financier

Les instruments financiers du Fonds BMG sont essentiellement constitués de la trésorerie, des souscriptions à recevoir, des montants à recevoir du gestionnaire, des placements en lingots d'argent, des frais de gestion à payer, des rachats à payer, des montants à verser au courtier et des créiteurs et charges à payer. La trésorerie et les placements en lingots d'argent du Fonds BMG sont exposés à divers risques, y compris les risques de marché, de crédit, de liquidité, de taux d'intérêt et de change. Ces risques et les pratiques de gestion de risques utilisées par le Fonds BMG sont décrits ci-dessous.

#### Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds soit incapable de dégager les flux de trésorerie nécessaires pour s'acquitter intégralement de ses obligations lorsque celles-ci deviennent exigibles ou qu'il ne puisse le faire qu'à des conditions sensiblement désavantageuses. Le Fonds BMG est exposé aux rachats de parts quotidiens en espèces de parts rachetables. Son objectif est de détenir un montant suffisant de trésorerie pour maintenir sa liquidité. De plus, les lingots d'argent sont facilement réalisables et liquides. Par conséquent, le risque de liquidité du Fonds BMG est minime. Tous les passifs sont exigibles à moins d'un an. Les parts rachetables sont rachetables à vue, au gré du porteur. Toutefois, le gestionnaire ne s'attend pas à ce que l'échéance contractuelle soit représentative des sorties de trésorerie réelles, car les porteurs conservent généralement ces instruments pour des périodes plus longues. Les tableaux qui suivent fournissent une analyse des passifs financiers du Fonds BMG en les regroupant selon la durée à courir jusqu'à la date d'échéance contractuelle. Les sommes indiquées dans les tableaux reflètent les flux de trésorerie contractuels non actualisés.

#### 31 décembre 2020

Passifs financiers	À vue	Moins de 3 mois	Total
Frais de gestion à payer	- \$	16 636 \$	16 636 \$
Rachats à payer	-	1 000	1 000
Créditeurs et charges à payer	-	56 549	56 549
Parts rachetables	19 909 202	-	19 909 202

#### 31 décembre 2019

Passifs financiers	À vue	Moins de 3 mois	Total
Frais de gestion à payer	- \$	8 507 \$	8 507 \$
Rachats à payer	-	36 505	36 505
Créditeurs et charges à payer	-	26 889	26 889
Parts rachetables	11 607 528	-	11 607 528

#### Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découle des effets des fluctuations des taux d'intérêt des marchés sur la juste valeur des actifs et des passifs financiers et sur les flux de trésorerie futurs. Au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2019, la majorité des actifs et des passifs financiers du Fonds BMG ne portaient pas intérêt. Par conséquent, le Fonds BMG n'est pas directement exposé à un risque important lié aux fluctuations des taux d'intérêt du marché.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

### Risque de change

Le risque de change survient lorsque la valeur des transactions futures, des actifs monétaires et des passifs monétaires libellés dans d'autres devises varie en raison de la fluctuation des taux de change. Les lingots d'argent sont généralement cotés et négociés en dollars américains et, par conséquent, le Fonds BMG est vulnérable au risque de change. Le Fonds BMG ne couvre pas son risque de change.

Le Fonds BMG détient des liquidités en dollars canadiens et en dollars américains afin de payer le rachat de parts et régler les charges d'exploitation. Le gestionnaire surveille le solde de trésorerie du Fonds BMG quotidiennement, et il achète des lingots d'argent seulement lorsqu'il dispose d'un surplus de liquidités. Normalement, le solde de trésorerie est inférieur à 5 % des actifs du Fonds BMG.

Au 31 décembre 2020, 99,3 % (99,3 % au 31 décembre 2019) de l'actif net du Fonds BMG était exposé au dollar américain. Si le taux de change par rapport au dollar canadien avait augmenté ou diminué de 1 % et que toutes les autres variables étaient demeurées constantes, l'actif net aurait augmenté ou diminué d'environ 197 704 \$ (115 302 \$ au 31 décembre 2019).

Le résultat réel peut différer de cette analyse de la sensibilité, et la différence pourrait être importante, parce que le prix des lingots tend à présenter une corrélation négative avec le dollar américain.

### Risque de change

#### 31 décembre 2020

Description	États-Unis \$	Canada \$	Total \$
Trésorerie	27 920	186 447	214 367
Placements en lingots d'argent	19 742 474	–	19 742 474
Autres actifs nets	–	(47 639)	(47 639)
<b>Actif net</b>	<b>19 770 394</b>	<b>138 808</b>	<b>19 909 202</b>
<b>Pourcentage</b>	<b>99,3 %</b>	<b>0,7 %</b>	<b>100,0 %</b>

#### 31 décembre 2019

Description	États-Unis \$	Canada \$	Total \$
Trésorerie	10 215	99 160	109 375
Placements en lingots d'argent	11 522 024	–	11 522 024
Autres actifs nets	(2 002)	(21 869)	(23 871)
<b>Actif net</b>	<b>11 530 237</b>	<b>77 291</b>	<b>11 607 528</b>
<b>Pourcentage</b>	<b>99,3 %</b>	<b>0,7 %</b>	<b>100,0 %</b>

### 8. Gestion du capital

Les parts rachetables émises et en circulation sont considérées comme constituant le capital du Fonds BMG. Le Fonds BMG n'est pas assujéti à des exigences particulières en matière de capital en ce qui concerne la souscription et le rachat de parts, exception faite de certaines exigences minimales en matière de souscription. Les porteurs de parts ont le droit d'exiger le versement de la valeur liquidative par part du Fonds BMG pour la totalité ou une partie des parts qu'ils détiennent par avis écrit au gestionnaire. L'avis écrit doit être reçu au plus tard à 16 h, heure de l'Est, le jour d'évaluation où les parts doivent être rachetées. Par ailleurs, l'avis doit être irrévocable et la signature doit être attestée par une banque à charte canadienne, une société de fiducie ou un courtier en placement reconnu par le gestionnaire. Les parts sont rachetables moyennant un montant de trésorerie égal à la quote-part correspondante de la valeur liquidative du Fonds BMG.

### 9. Évaluation de la juste valeur

Les évaluations de la juste valeur ci-dessus sont toutes récurrentes. La valeur comptable de la trésorerie, des montants à recevoir du gestionnaire, des créiteurs et charges à payer, des frais de gestion à payer et de l'obligation du Fonds BMG au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts avoisine leur juste valeur en raison de leur échéance rapprochée. La juste valeur est classée de niveau 1 lorsque le placement en question est négocié activement et que le cours est disponible. Lorsqu'un instrument classé de niveau 1 cesse ultérieurement d'être négocié activement, il est sorti du niveau 1. Dans ces cas, les instruments sont classés de niveau 2, sauf si l'évaluation de la juste valeur fait intervenir des données d'entrée non observables importantes, auquel cas ils sont classés de niveau 3.

Aucun transfert entre les niveaux n'a eu lieu pendant les périodes closes les 31 décembre 2020 et 2019. De plus, aucun placement ni aucune opération n'étaient classés de niveau 3 pendant les périodes closes les 31 décembre 2020 et 2019.



B M G M A N A G E M E N T S E R V I C E S I N C .

H E A D O F F I C E 2 8 0 - 6 0 R E N F R E W D R I V E , M A R K H A M , O N L 3 R 0 E 1 C A N A D A

1 . 8 8 8 . 4 7 4 . 1 0 0 1 | 9 0 5 . 4 7 4 . 1 0 0 1 | B M G - G R O U P . C O M | I N F O @ B M G - G R O U P . C O M

The BMG Group of Companies includes the parent company, BMG Group Inc., and its wholly owned subsidiaries, BMG Management Services Inc., BMG Marketing Services Inc., BMG DSC Inc. and Bullion Custodial Services Inc. (collectively, "BMG").

The forward-looking information, opinions, estimates and projections contained herein are solely those of BMG Management Services Inc. ("BMS"), a BMG company, and are subject to change without notice. BMS makes every effort to ensure that the information has been derived from sources believed to be reliable and accurate. However, BMS assumes no responsibility for any losses or damages, whether direct or indirect, that arise out of the use of this information. BMS is the investment manager of BMG BullionFund™, BMG Gold BullionFund™ and BMG Silver BullionFund™ (collectively, "BMG Funds"). The information should not be regarded by recipients as a substitute for the exercise of their own judgment. Commissions, trailing commissions, management fees and expenses may all be associated with an investment in BMG Funds™. Please read the prospectus before investing. BMG BullionFund™, BMG Gold BullionFund™ and BMG Silver BullionFund™ are not guaranteed, their units fluctuate in value and past performance may not be repeated.